

## LIVRET D'ACCUEIL

L'hébergeant met à disposition de l'hébergé :

- Une chambre meublée répondant aux critères d'hygiène et de sécurité en vigueur ;
- l'accès à une salle d'eau et des toilettes ;
- la possibilité de se nourrir
- la possibilité de laver ses vêtements.

L'hébergé :

- Met à profit la période d'accueil pour progresser dans son projet d'intégration ;
- maintient au quotidien les lieux en état de propreté et les rend, au terme du séjour, dans l'état dans lesquels il les a trouvés ;
- Respecte les modalités sur lesquelles il s'est mis d'accord avec l'hébergeant.

L'hébergé et l'hébergeant :

- Respectent leurs opinions, convictions politiques, religieuses ou morales respectives ;
- Adoptent un comportement courtois, sans violence verbale ou physique ;
- Font preuve de réserve et de discrétion par rapport à leurs vies privées et leurs correspondances respectives ;
- S'alertent et s'informent de tout événement susceptible d'affecter le bon déroulement du vivre ensemble ;
- Veillent à l'équilibre et à l'harmonie de leur relation.

### **Pour que le séjour se passe au mieux**

La liste des points abordés n'est qu'une proposition. Elle n'est pas exhaustive. Il appartient aux partenaires d'en discuter, de la modifier et de la compléter ensemble (hébergé et hébergeant). Il n'est pas indispensable de l'utiliser, c'est à chaque hébergeant d'en décider.

Clés et présence :

- Prêt d'une clef ou pas ?
- Présence autorisée dans l'habitation de l'hébergé en journée en cas d'absence de l'accueillant ? Et pendant les vacances ou week-end si absence de l'accueillant ?
- Possibilité (ou pas) pour l'hébergé de recevoir ou d'amener d'autres personnes chez l'hébergeant, avec / sans la présence de l'hébergeant ?
- Devoir (ou pas) de prévenir de ses absences ?

Respect des horaires :

- Accord sur les horaires normaux du foyer pour faire du bruit, utiliser la cuisine, écouter la musique, etc.
- Horaires et modalités de l'utilisation de la salle de bains, du chauffage (durée des douches etc.)

Parties communes et équipements :

- Modalités d'entretien (ménage, à quel fréquence etc. tout le monde n'a pas la même conception de la propreté d'un lieu, n'hésitez pas à partager les vôtres) des parties communes et des lieux privatifs de l'hébergé.
- Règles éventuelles à suivre sur l'ouverture et la fermeture des portes, fenêtres, volets, portail, chauffage, gaz, éclairages, etc.
- La consommation du tabac : acceptée ou non, et si oui, à quels endroits (dans l'habitat, sur le balcon, dehors etc.) ?
- Où peut-on mettre son linge à sécher ?

- Présence et acceptation d'un animal de compagnie ?
- Port de chaussures ou non dans la maison/appartement ?
- L'accueilli veillera à la bonne entente avec les voisins.

L'hébergeant souhaite-t-il laisser l'accès, et si oui, selon quelle modalités ?

- aux parties communes :
  - cuisine
  - salon
  - autres parties du logement ?
- aux équipements et aux aménagements :
  - frigo, placards et ustensiles de cuisine
  - machine à laver le linge
  - TV, chaîne stéréo, instruments de musique (ex. piano), livres, CD, DVD...
  - ordinateur, accès wifi, accès téléphone fixe
  - réception
  - du courrier, boîte aux lettres
  - stationnement et/ou utilisation du garage ou de la cave pour entreposer des affaires
  - Autres :

Repas et nourriture :

- Repas pris en commun, lesquels, horaires?
- Responsabilité des tâches liées aux repas en commun (cuisine, vaisselle etc.)
- Horaires auxquelles il est souhaitable ou non, de cuisiner.
- Autorisation ou non de manger dans sa chambre/espace personnel ?
- Traitement des déchets (la poubelle, le recyclage ou le compostage etc.)
- Eventuelles allergies, régime spécial alimentaire, interdiction de la consommation de certains aliments, de l'alcool, etc.
- Remarque : pour certains jeunes le changement d'habitudes alimentaire est un effort important. Respecter certains de leurs besoins dans ce domaine peut donc les aider à supporter le stress engendré par leur situation (par exemple certains ont un fort besoin de manger du riz en sauce ou de boire du lait).

Usage de la salle de bains :

- L'hébergé peut-il utiliser certains produits d'hygiène accessible dans la salle de bains ?
- Remarque : les jeunes africains utilisent quand ils le peuvent une crème pour hydrater leur peau, surtout en hiver, sinon elle fendille et démange. Une solution peu coûteuse peut être préparée en mélangeant de l'huile et de la Maïzena.

Le faire ensemble :

*Trouver ensemble un équilibre dans le partage des tâches quotidiennes permet d'équilibrer au mieux la relation. Partager des temps de loisirs donne un sens supplémentaire à l'accueil.*

- Participation aux tâches de la vie quotidienne concernant l'entretien des lieux communs, ex : salle de bains, toilettes et la cuisine (Qui, quand?)
- Services rendus ponctuellement (ou pas): laver ou étendre le linge de l'autre, arroser les plantes, monter les courses, donner des cours de langues etc. ?
- Moments de loisirs à partager : regarder un film, jouer aux cartes, aller courir etc. ?
- Fréquence des temps de débriefing convivial

Le deux parties s'engagent à respecter l'intimité, la liberté et la vie privée de l'autre, ses espaces personnels (placards, chambre), ses biens, le temps de sommeil et les moments de calme. Pour autant il ne faut pas hésiter à faire part de ses besoins (d'aide ou d'échange), pour donner l'occasion de se faire plaisir mutuellement.